



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

installations classées

Question écrite n° 45880

Texte de la question

M. François Colcombet demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui préciser les incidences en termes financiers des élevages industriels et plus particulièrement de la prise en charge de ceux-ci et des dégâts qu'ils peuvent générer. La récente publication du plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) a ainsi révélé l'ampleur de dépenses faites pour un intérêt douteux et jugées par certains scandaleuses. Ce document établi par des personnalités externes mais à son initiative et celui conjoint des ministères des finances et de l'environnement, mettent parfaitement en exergue les erreurs trop longtemps commises, qu'il convient de pallier rapidement. Dans cette perspective il lui demande si l'on ne pourrait pas envisager la création d'un Observatoire des coûts liés aux élevages industriels, organe indépendant en charge du suivi des fonds attribués.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture a été appelée sur le rapport d'évaluation du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA). Ce rapport a été établi à la demande des ministres de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche et du secrétariat d'Etat au budget. Elaboré par les inspections générales des ministères concernés, comme il est d'usage pour ce type de document, il n'engage pas le Gouvernement. Ses conclusions ne remettent pas en cause le bien-fondé du programme. Lors de sa rencontre avec les organisations professionnelles agricoles, le 21 octobre 1999, le Premier ministre a annoncé la poursuite de ce programme, mais en le réorientant pour améliorer son efficacité environnementale tout en maîtrisant mieux les coûts. Pour cela, la liste des travaux éligibles aux aides va être adaptée, à performance environnementale équivalente. De plus, des instructions vont être données aux préfets afin qu'ils mettent en place, avec les autres partenaires financiers, les outils appropriés de suivi et d'évaluation tant techniques que financiers de l'avancement du programme.

Données clés

Auteur : [M. François Colcombet](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45880

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2784

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4672